

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

09/11/2023

## AFFICHEE LE :

09/11/2023

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 28

## DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

16/11/2023

**L’an deux mil vingt trois, le 15 novembre , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Josiane MALLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, en application de l’article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales**

**PRÉSENTS** : Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Hélène BURGAT À Josiane MALLET, Christophe LEGENDRE À Didier FLAUST, Annick LECHANGEUR À Bertrand HAVARD, Guillaume LEDEBT À Axelle MORINEAU, Sylvain GIRODON À Nicolas BOHERE

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **SUBVENTION AOMH – MEETING INTERNATIONAL D’ATHLETISME 2024**

DELIBERATION N° **DELIB/2023/114**

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Le meeting international d'athlétisme en salle de Mondeville, organisé par l'AOMH, avec le label « World Athletics – Indoor Tour Silver », s'est classé 25<sup>ème</sup> meeting mondial lors de l'édition 2023. La 22<sup>ème</sup> édition de l'épreuve se tiendra le mercredi 7 février 2024 dans la halle d'athlétisme D'Ornano.

L'association poursuit ses efforts dans sa professionnalisation afin de maintenir une qualité d'organisation optimale nécessaire à la mise en place d'une telle épreuve dans un complexe pas toujours adapté. Cependant, le meeting d'athlétisme reste l'événement sportif phare de la Ville et un engagement municipal important.

Comme chaque année, une convention d'objectifs et de moyens est passée entre la ville et l'AOMH pour l'organisation du meeting.

La convention 2024 met en avant les contreparties attendues par le bénéficiaire : lien avec les écoles de la Ville, connexion de l'USOM athlétisme, présence à la fête des associations, etc.

Après vérification du bilan d'activité et financier de l'édition 2023 et après analyse du budget prévisionnel de l'édition 2024, il est proposé d'accorder à l'AOMH une subvention de fonctionnement pour l'organisation de l'épreuve le 7 février 2024, à hauteur de 45 000€.

Par conséquent,

Vu le projet de convention joint en annexe,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'objectifs et de moyens joint en annexe,
- **D'ACCORDER** à l'AOMH une subvention de fonctionnement de 45 000€ pour l'organisation du meeting,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

|      | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|------|------|--------|-------|---------------------------|
| VOTE | 28   | 0      | 0     | 0                         |

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,

**Hélène BURGAT**